

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

ADOPTÉES PAR LE CONSEIL

Gouvernance de la Conférence de La Haye

1. Le Conseil remercie chaleureusement et sincèrement le Secrétaire général, M. Hans van Loon, pour ses réalisations remarquables et ses contributions inestimables aux travaux et au développement de la Conférence de La Haye. Le Président informe le Conseil que la procédure en vue de la succession du Secrétaire général a été menée à terme avec succès. Le Conseil accueille chaleureusement la désignation de M. Christophe Bernasconi, actuel Secrétaire général adjoint, à titre de Secrétaire général à compter du premier juillet 2013.
2. Sur proposition du Président, le Conseil nomme Mme Yolande Dwarika (Afrique du Sud) à titre de vice-Président du Conseil et lui réserve un accueil chaleureux.
3. Le Conseil prend note d'une proposition en vue de discuter du rôle du Conseil eu égard à l'approbation des Guides de bonnes pratiques et Manuels pratiques, et convient de traiter à nouveau cette question en 2014.

Examen des activités de la Conférence de La Haye

4. Le Conseil accueille favorablement les activités de la Conférence de La Haye menées par le Bureau Permanent depuis la dernière réunion du Conseil (du 17 au 20 avril 2012).

Cérémonies

5. Le Conseil revient avec une grande satisfaction sur la commémoration du 120^e anniversaire de la Conférence de La Haye, tenue le 8 avril 2013.
6. Le Conseil assiste :
 - a) au dépôt, par le vice-Ministre de la Justice de la République socialiste du Viet Nam, de l'instrument d'acceptation du Statut, et accueille chaleureusement le Viet Nam, qui devient le 73^e Membre de la Conférence de La Haye ;
 - b) au dépôt, par le Ministre adjoint de la Justice de la Serbie, de l'instrument de ratification du *Protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires*, notant avec satisfaction l'entrée en vigueur prochaine dudit Protocole ; et
 - c) au dépôt, par l'Ambassadeur de la Colombie, de l'instrument d'adhésion à la *Convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale*.

Travaux en cours

Choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux

7. Le Conseil salue les activités menées par le Groupe de travail puis approfondies par la Commission spéciale réunie en novembre 2012, et approuve à titre préliminaire le *projet de Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux*. Le Conseil invite le Groupe de travail à élaborer un projet de Commentaire, à le diffuser à l'ensemble des Membres et des Observateurs pour commentaires, à finaliser le projet de Commentaire à la lumière des commentaires reçus et à présenter un projet de Commentaire complété, accompagné des Principes, au Conseil. Le Conseil sera alors invité à donner son approbation finale pour l'ensemble formé par les Principes et le Commentaire ou à soumettre cet ensemble à la Commission spéciale, si nécessaire.

Poursuite du projet sur les Jugements

8. Le Conseil prend note des rapports du Groupe de travail et du Groupe d'experts, réunis en février 2013, et des progrès utiles accomplis lors des discussions. Les consultations se poursuivent entre les membres des Groupes concernant les prochaines étapes à suivre, en vue d'une nouvelle réunion en octobre 2013. Le Conseil attend avec intérêt des informations à jour sur les progrès accomplis dans ce sens.

Reconnaissance et exécution des ordonnances civiles de protection rendues par des juridictions étrangères

9. Le Conseil salue les activités menées par le Bureau Permanent et l'invite à poursuivre ses travaux exploratoires, notamment en menant des recherches comparatives (comprenant l'élaboration d'un Profil d'État) et études complémentaires sur la faisabilité d'un futur instrument. Le Bureau Permanent peut, si ses ressources le lui permettent, constituer un groupe d'experts chargé d'aider à mener à bien ces travaux.

Questions de droit international privé en rapport avec le statut des enfants, notamment celles découlant des accords de maternité de substitution à caractère international

10. Le Conseil salue le compte rendu présenté à l'oral sur l'avancement des travaux menés par le Bureau Permanent, notamment en ce qui concerne la préparation des Questionnaires qui seront diffusés prochainement. Conformément à la décision du Conseil de 2012, le Bureau Permanent est invité à présenter son Rapport final au Conseil en 2014.

Autres sujets

11. Le Conseil invite le Bureau Permanent à continuer de suivre les développements intervenant dans les domaines suivants :

- a) l'accès au contenu du droit étranger et la nécessité d'élaborer un instrument mondial en la matière ;
- b) les questions de droit international privé soulevées par la société de l'information, notamment le commerce électronique, *e-justice* et la protection des données ; et
- c) la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des jugements relatifs aux couples non mariés, le Bureau Permanent étant invité, si ses ressources le lui permettent, à mettre à jour le Rapport qu'il avait établi en 2008 à cet égard.

12. Le Conseil prend note de la suggestion relative à la possibilité d'entreprendre des travaux concernant la coopération en matière de protection des touristes et des visiteurs étrangers, et décide d'inscrire ce thème à l'ordre du jour, sans que des travaux soient entrepris par le Bureau Permanent à ce stade.

13. Le Conseil décide de retirer de l'ordre du jour de la Conférence de La Haye les sujets suivants :

- a) l'application de certaines techniques de droit international privé à certains aspects des migrations internationales ;
- b) la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de succession ; et
- c) les questions relatives aux conflits de lois en matière d'exécution des clauses de compensation, notamment à la lumière des travaux entrepris par d'autres organisations internationales.

14. Le Conseil prend note de la suggestion relative à la possibilité d'entreprendre des travaux au sujet des aspects transfrontières de la résolution et décide de ne pas inscrire ce thème à l'ordre du jour.

Orientation des travaux de la Conférence de La Haye relatifs à l'assistance technique

15. Le Conseil prend note avec satisfaction des travaux menés par le Groupe de travail sur l'assistance technique tels que présentés oralement par le Président du Groupe de travail (et décrits dans le Doc. info. No 9). Un rapport final, comprenant un projet de cadre stratégique, sera préparé et présenté au Conseil en 2014. Le Conseil réaffirme que les questions liées au financement à plus long terme devront être discutées dans un deuxième temps.

Services et activités post-conventionnels

16. Le Conseil salue les résultats positifs de la Commission spéciale de novembre 2012 sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille et prend note des Conclusions et Recommandations de cette Commission spéciale. Il note l'approbation du Manuel Apostille par la Commission spéciale et salue les développements intervenus dans le cadre du Programme Apostille électronique (e-APP).

17. Le Conseil accueille favorablement les travaux préparatoires relatifs à la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification et Obtention des preuves, et décide d'inscrire la Convention Accès à la justice à l'ordre du jour de cette réunion, prévue au premier semestre 2014.

18. S'agissant de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, le Conseil salue les progrès accomplis dans le cadre des préparatifs liés à l'élaboration, par le Groupe de travail, d'un Guide de bonnes pratiques sur l'interprétation et l'application de l'article 13(1) b) de la Convention, et invite le Bureau Permanent à convoquer deux réunions du Groupe de travail et à en rendre compte au Conseil en 2014.

19. Le Conseil note les progrès accomplis en préparation de la réunion du Groupe d'experts sur la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords conclus dans le cadre de différends internationaux impliquant des enfants, et invite le Bureau Permanent à convoquer une réunion du Groupe d'experts et à en rendre compte au Conseil en 2014.

20. En ce qui concerne la Convention Adoption internationale de 1993, le Conseil :

- a) salue la publication du Guide de bonnes pratiques No 2 intitulé *L'Agrément et les organismes agréés en matière d'adoption*, de la Brochure d'information relative à cette Convention, ainsi que du Document de réflexion sur la coopération entre les Autorités centrales afin de développer une approche commune en vue de prévenir et de remédier aux pratiques illicites en matière d'adoption internationale ;
- b) prend note des Conclusions et Recommandations du Groupe d'experts sur les aspects financiers de l'adoption internationale et salue les travaux actuellement menés en vue de finaliser le Document de réflexion y afférent ainsi que les tableaux sur les frais et contributions associés à l'adoption internationale ;
- c) salue les travaux préparatoires menés en vue de la prochaine réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de cette Convention, qui se tiendra au plus tard au premier semestre 2015 ; et
- d) note l'importance de l'assistance technique au regard de la mise en œuvre de la Convention et la nécessité de garantir que des fonds soient mis à disposition pour maintenir le poste du Coordinateur du Programme d'assistance technique pour l'adoption.

21. Le Conseil salue les développements récemment intervenus concernant l'utilisation des outils électroniques dans le cadre des Conventions Recouvrement des aliments de 2007 et Enlèvement d'enfants de 1980, et encourage les États à soutenir les travaux menés en la matière.

22. Le Conseil accueille favorablement les progrès réalisés par le Bureau Permanent en matière de formation et d'assistance technique portant sur les Conventions de La Haye.

Groupe de travail sur la médiation dans le cadre du Processus de Malte

23. Le Conseil salue le Rapport du Groupe de travail sur la médiation dans le cadre du Processus de Malte, tel que présenté par les co-Présidents, M. le juge Jillani (Pakistan) et M. Crosbie (Canada), et appuie les orientations à donner aux travaux futurs, telles que décrites par les co-Présidents. Le Conseil se réjouit de l'intensification des activités et de l'engagement accru des membres du Groupe de travail, et décide que ce dernier devra poursuivre ses travaux sur la mise en œuvre de structures de médiation et l'établissement de Points de contact centraux, dans l'attente d'un rapport sur les progrès réalisés, qui sera présenté au Conseil en 2014.

Activités menées par la Conférence de La Haye sur le plan régional

24. Le Conseil salue l'ouverture du Bureau régional Asie Pacifique dans la RAS de Hong Kong le 13 décembre 2012. Il salue également les comptes rendus présentés par le Bureau Permanent, en particulier concernant ses Bureaux régionaux Amérique latine et Asie Pacifique, et soutient vivement la poursuite de ces activités dans les régions en question ainsi que dans d'autres régions.

Équipements de visioconférence

25. Le Conseil salue la généreuse contribution de l'Australie en vue de financer l'acquisition d'équipements de visioconférence et ainsi faciliter les communications internationales du Bureau Permanent, et exprime sa gratitude à cet égard.